

MEMODéchets

Votre guide des déchets





Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble. **Evitons** le gaspillage, trions et valorisons.







Informations **générales** 🕮 🗔 🗖



Et aussi sur www.memodechets.ch et l'application

Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats ...

- j'en profite pour ramener au(x) magasin(s), dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées en fonction de leur bilan écologique (économes en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables ...)
- autant que possible, je laisse sur place les emballages de mes achats.

CONSEILS ET ASTUCES

- Prendre le temps de bien lire le MEMODéchet.
- Profiter de ramener au magasin tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc.
- Choisir les objets et denrées en fonction de leur bilan écologique (économes en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables, etc).
- Autant que possible, laisser sur place les emballages des achats.
- Composter les déchets organiques.

CONTRIBUTION FINANCIÈRE

- A l'achat de certains articles, une taxe anticipée de recyclage (TAR) est comprise dans le prix et couvre les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc).
- La taxe de déchet annuelle est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de la déchetterie.

Coin TROC

Un coin troc est à disposition dans l'enceinte de la déchetterie. Les objets déposés sont conservés pendant un mois avant d'être définitivement jetés.

Contact et infos

Contact déchetterie

Administration communale Rue de la Gare 12 1468 Cheyres 026 520 74 29 environnement@cheyres-chables.ch www.cheyres-chables.ch

Compostière Le Péchau

Déchets verts Rte de Mussillens 91 1474 Châbles 026 663 56 60 www.lepechau.ch

Déchetterie à domicile

L'entreprise **OUST** évacue vos déchets contre paiement Chemin du Bel-Air 33 1470 Estavayer-le-Lac 026 588 00 06 info@oust.ch www.oust.ch

Rappel de BON SENS

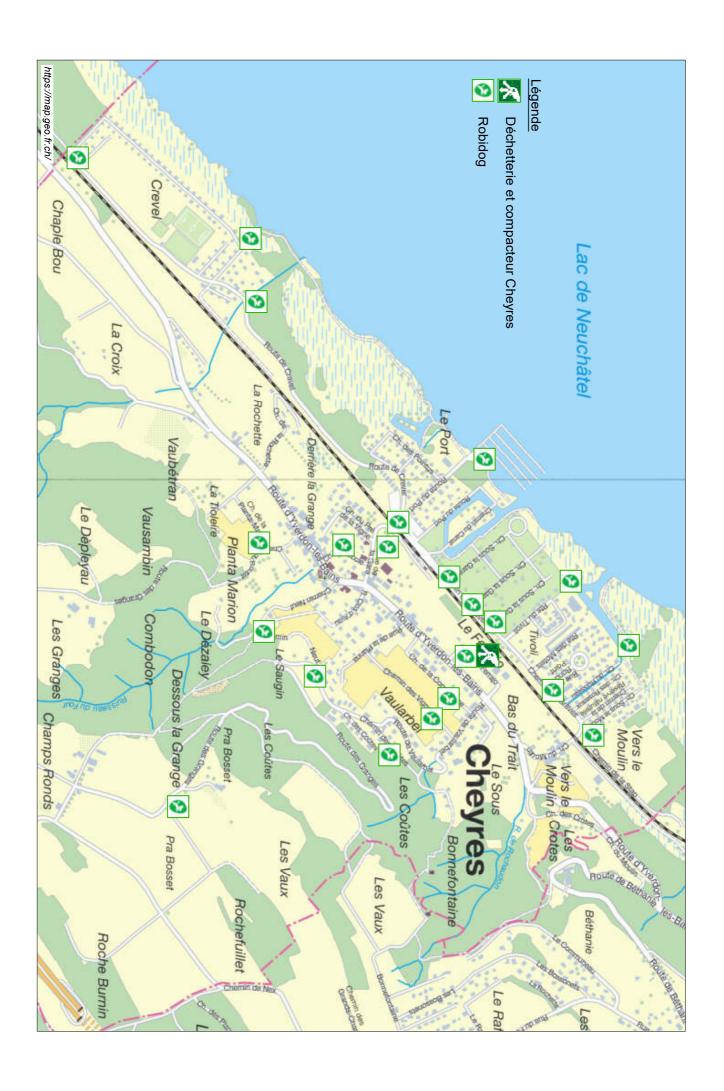
Il est **strictement interdit** de déposer les sacs à ordures dans les poubelles publiques ou tout déchet dans la nature, ainsi que de brûler les déchets.

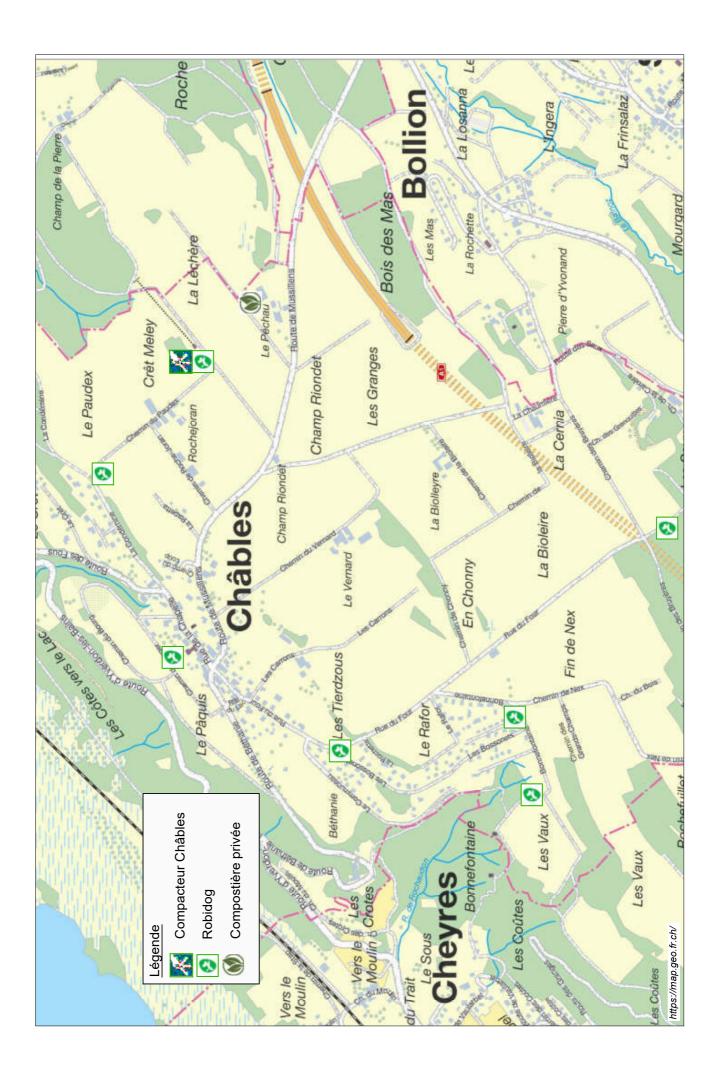
CHIEN

Promener son chien en respectant les endroits où sa présence n'est pas autorisée. Ramasser ses déjections au moyen des sachets prévus à cet effet qui sont à jeter dans les Robidogs répartis judicieusement le long des sentiers de nos deux villages.

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.











Comment bien trier?



Ordures ménagères payants Tout déchet ménager qui entre dans un sac poubelle de 35.60 ou 110 litres s'élimine dans un des compacteurs de la commune (un dans chaque village).



Capsules Nespresso (aluminium)

Les capsules Nespresso originales sont à déposer dans le container prévu à la déchetterie. Toutes les autres capsules sont à éliminer avec les déchets ménagers.



Flacons en plastique avec bouchon

Les bouteilles de lait, d'huile, de sauce, flacons de produits pour le corps, le linge ou l'entretien transparents ou de couleurs claires.

Les plastiques mous (sacs



Les bouteilles et bocaux en verre de toutes les couleurs, de tout calibre sans bouchon ni couvercle sont à éliminer dans la benne destinée au verre



Les petites pièces telles que barquettes alimentaires, chips de sagex sont à éliminer dans les sacs poubelles. Les grandes pièces sont à mettre aux encombrants.



Litière de chat

A éliminer dans les déchets verts.



Boîtes de conserve (fer-blanc / tôle d'acier)

Boîtes de conserve ou de boisson, feuille d'aluminium, sprays vides, débarrassés de leur papier et rincés. les cannettes en alu écrasées dans la benne aluminium et fer blanc.



Bois

Le bois naturel, verni, ou peint (exclu les bois traités chimiquement), les planches, les palettes, les piquets, le mobilier usager démonté et dégagé des éléments métalliques.



Papier et carton

Les journaux, papiers et prospectus sont à déposer en vrac dans la benne à papier. Les cabas, livres et cartons pliés et sans plastique sont à éliminer dans la benne à carton.



Bouteilles et récipients en PET uniquement.

Rapportez de préférence les bouteilles PET dans les commerces qui les vendent.



Huiles minérales et végétales

A éliminer dans les containers à disposition. Si besoin demandez des précisions à l'employé de la déchetterie.



Appareils électriques et électroniques

A ramener en priorité aux commerces/revendeurs. A déposer dans la benne destinée aux appareils électriques. Les chauffe-eaux sont



Ferraille (objets métalliques)

Tous les objets et pièces métalliques, de toute sorte et dimension tels que treillis, vélos, casseroles, visses, barres et tiges en fer, etc dépourvus de toute matière non métallique.



Textiles et chaussures

Les chaussures, vêtements et tissus, propres et en bon état, conditionnés dans un sac plastique fermé à mettre dans la benne de la Croix Rouge.



Déchets spéciaux des ménages

Restes de peinture, solvants et autres matières toxiques, cartouches d'encre, produits de traitement, produits chimiques, etc. Renseignezvous auprès de l'employé de la déchetterie.



Verre plat

Les miroirs et vitrages sont à éliminer dans la benne des inertes.



Déchets inertes (petites quantités) Articles isolés : à éliminer dans la

benne des déchets inertes (porcelaine, poterie, miroirs, cendres de cheminée, gravats, restes de charbon de bois etc..).



Fenêtre (cadre et verre)

Pour leur élimination, séparez le bois du verre et déposez le matériel séparément dans les bennes correspondantes.



Déchets compostables ménagers

A composter de préférence au jardin (épluchures de fruits et légumes, fleurs, gazon, feuilles litières de chats,



Médicaments

A rapporter exclusivement à votre pharmacie qui procèdera à leur . élimination.

Tubes lumineux (néon) / LED

A ramener de préférence dans les

commerces spécialisés. L'employé

vous indiquera l'emplacement prévu



Déchets de iardin

Les branches, gazon et tailles de haies sont à éliminer à la compostière privée partenaire. Votre carte magnétique donne accès à la compostière.



Peintures

Sont des déchets spéciaux, renseignez-vous auprès de l'employé de la déchetterie.





Véhicules payants

à la déchetterie.

Les pneus avec ou sans jantes et les batteries sont récupérés contre paiement d'une taxe. Les moteurs ne sont pas repris. Adressez-vous à votre garagiste.



Déchets de chantier payants Ne sont pas repris. A éliminer auprès d'une entreprise spécialisée à vos



Cartouches d'encre pour

imprimantes

spéciaux.



Piles et accumulateurs

A ramener de préférence dans les commerces qui les vendent ou remettez-les à l'employé de la déchetterie. Aucune pile ne doit trouver sa place dans un sac poubelle.



Déchets encombrants combustibles

Mobilier usagé, bois imprégné, cadres de fenêtres (sans verre), tapis, bâches, matelas, etc trouvent leur place dans la benne des encombrants.



Couche-culotte

Conditionnées dans des sacs plastiques transparents et résistants.



Dépouilles d'animaux

A déposer dans un centre SANIMA, collecteur de déchets carnés. La liste des centres est consultable le site internet sanima.ch.

Sont considérées comme déchets



Les déchets : une affaire personnelle

Les objectifs prioritaires de la gestion de déchets sont leur réduction, leur valorisation et leur élimination de manière propre et économique. Avec votre implication personnelle et un tri efficace, chacun trouvera une récompense personnelle ou collective :

- Le maintien et la sauvegarde de notre environnement
- Une taxe annuelle de déchetterie et une taxe au poids raisonnable

Incinération des déchets

L'incinération en plein air des déchets de n'importe quelle nature est interdite.

Des exceptions peuvent être tolérées uniquement pour les déchets naturels provenant des champs et des jardins aux conditions de l'art.26 OPair (voir règlement).

Principe de base des coûts de la déchetterie

L'article 15 du « Règlement relatif à la gestion des déchets » dit que les taxes sont déterminées de manière à permettre la couverture minimum de 70% des dépenses occasionnées par les frais de fonctionnement du service de collecte et par les équipements d'élimination des déchets.

Le 50 % au moins des recettes des taxes provient des taxes pondérales (taxe au poids).

Taxe annuelle de déchetterie :

<u>Taxe de base pour les adultes</u> : est considéré adulte toute personne résidant dans la commune au 1^{er} janvier de sa 19^{ème} année.

- Taxe forfaitaire de CHF 50.- TTC par adulte.
- La taxe est multipliée par 3 pour les résidences secondaires.

Taxe au poids:

La taxe au poids est fixée pour tous les déchets ménagers à CHF 0,40 par kg TTC.

Remarque : le dépôt des déchets verts à la compostière de Châbles est compris dans la taxe de base.

La commune de Cheyres-Châbles



Carte magnétique

Chaque ménage reçoit une carte magnétique donnant accès aux compacteurs à ordures ménagères, ainsi qu'à la compostière privée partenaire. En cas de perte ou de détérioration, celle-ci est remplacée contre paiement de CHF 20.00.

Elle se recharge à l'automate à disposition 24h/24 dans chaque village.

Ordures ménagères

Elles peuvent être déposées dans les bennes compactantes 24h/24 et 7j/7. Pour l'emplacement des bennes, se référer au plan.

Site de la déchetterie

Horaires printemps/été Lu 10h-11h30 – Me 17h-19h – Ve 17h-19h – Sa 09h30-11h30/13h30-15h

Horaires automne/hiver Lu 10h-11h30 – Me 17h-19h – Ve 17h-19h – Sa 09h30-11h30

Lors de chaque ouverture de la déchetterie, un employé communal est présent pour :

- vous renseigner, vous guider, répondre à vos questions ;
- veiller au respect des consignes et à l'application du règlement de la déchetterie;
- avertir les personnes qui ne s'y conforment pas ;
- signaler les contrevenants au Conseil communal.

Merci de respecter le travail qui leur est confié par le Conseil communal afin de veiller à une gestion rationnelle des coûts de l'élimination de nos déchets.

Compostière privée partenaire

Horaires pour le déchargement des déchets verts Lu – Sa 06h30-19h00

Ce guide a été élaboré avec le soutien de la SAIDEF que nous remercions.

La commune de Cheyres-Châbles